

LEGENDE

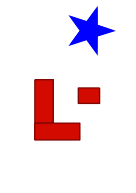
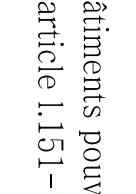
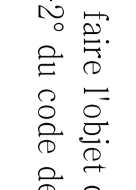
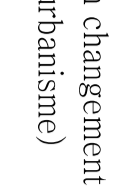


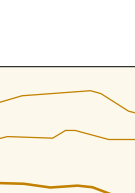

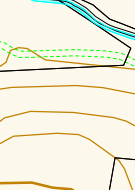


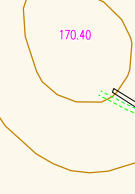
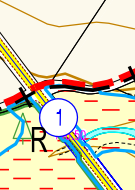
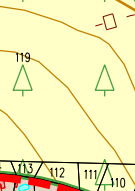
1. PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE PLU

A. Les zones et les secteurs

- LES ZONES URBAINES (U)
- UA : zone à vocation mixte (centre ancien)
- UD : zone à vocation principale d'habitation
- UE : zone à vocation économique
- UP : zone à vocation principale d'équipements
- LES ZONES NATURELLES (N)
- N : zone naturelle

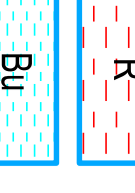


B. Les autres indications

- ESPACE BLEU CLASSE A : conserver ou à créer
- EMPLACEMENT RESERVE
- SECURITE MINIMUM OBLIGATOIRE DES CONSTRUCTIONS LE LONG DES AXES ROUTIERS
- SECURITE FASSANT L'OBJET D'OPERATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
- LABORATOIRE DE FUSION A METTRE EN VIGNEUR AU TITRE DE L'ARTICLE L151-19 DU CODE DE L'URBANISME
- PREMIERE D'ALIGNEMENT A L'EGARD DE LA STATION D'EPURATION
- SECURITE DANS LEJOUR AU MOINS 25% DU PROGRAMME DE LOGEMENTS DOIT ETRE AFFECTE A DES LOGEMENTS SECOURS
- SECURITE DANS LEJOUR AU MOINS 30% DU PROGRAMME DE LOGEMENTS DOIT ETRE AFFECTE A DES LOGEMENTS BICAMERES SECOURS
- PENETREES DES ZONES D'AMENAGEMENT CONCRET (ZAC)
- 10% RESERVE
- Site et secteur à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L151-25 du code de l'urbanisme
- Régimes pourvus pour l'objet d'un changement de destination (article L151-11-2° du code de l'urbanisme)

-  Site et secteur à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L151-25 du code de l'urbanisme
-  Régimes pourvus pour l'objet d'un changement de destination (article L151-11-2° du code de l'urbanisme)
-  Espace bleu classé A à conserver ou à créer
-  Emplacement réservé
-  Securite minimum obligatoire des constructions le long des axes routiers
-  Securite faisant l'objet d'operations d'aménagement et de programmation
-  Laboratoire de fusion à mettre en vigueur au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
-  Première d'alignement à l'égard de la station d'épuration
-  Securite dans lejour au moins 25% du programme de logements doit être affecté à des logements secours
-  Securite dans lejour au moins 30% du programme de logements doit être affecté à des logements bicameres secours
-  Penetrees des Zones d'Aménagement Concret (ZAC)
-  10% Reserve
-  Site et secteur à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L151-25 du code de l'urbanisme
-  Régimes pourvus pour l'objet d'un changement de destination (article L151-11-2° du code de l'urbanisme)

2. PRESCRIPTIONS REPORTEES SUR LE PLU

Risque inondation

-  R : Zone inondable Rouge Naturelle
-  Bp : Zone inondable Bleue Urbainisée
-  Bp : Zone inondable par écoulement pluvial

Risque incendie de forêt

-  Développement des zones de danger et de prévention
-  Voir plan détaillé 6.5 au 1/10000ème

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVEES

N°	Désignation	Superficie (en m²)
1	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	13 792
2	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	37 209
3	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
4	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
5	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
6	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
7	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
8	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
9	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
10	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
11	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
12	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
13	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
14	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
15	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
16	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
17	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
18	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
19	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
20	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
21	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
22	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
23	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
24	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
25	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
26	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
27	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
28	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
29	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
30	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
31	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
32	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
33	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
34	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
35	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
36	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
37	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
38	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
39	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
40	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
41	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
42	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
43	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
44	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
45	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
46	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
47	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
48	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
49	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877
50	Emplacement des zones d'implantation de la fin de la zone	10 877

